



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### politique de la défense

Question écrite n° 42548

#### Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur les demandes exprimées par l'Association nationale des officiers en retraite (ANOCR). L'ANOCR souhaite notamment pour l'année 2000 un renforcement du lien de la nation avec son armée, par la participation des membres de l'association aux préparations militaires, à l'appel de préparation de la défense (APD) et à la formation civique de la jeunesse en soutien de l'action des pouvoirs publics et du commandement. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

#### Texte de la réponse

La loi n° 99-894 du 22 octobre 1999 portant organisation de la réserve militaire et du service de défense précise les conditions dans lesquelles les anciens militaires peuvent apporter leur contribution en vue de participer au développement du lien existant entre la nation et ses forces armées. Ainsi, dans le cadre d'un engagement à servir dans la réserve opérationnelle, les officiers de réserve peuvent participer à des activités de défense en qualité de volontaire, à condition qu'ils ne dépassent pas les limites d'âge fixées par l'article 5 de la loi précitée, correspondant à celles des officiers d'active définies par le statut général des militaires, augmentées de cinq ans. Cet engagement à servir dans la réserve opérationnelle leur permet notamment d'encadrer des préparations militaires et des sessions d'appel de préparation à la défense. Pour ceux qui souhaiteraient s'investir dans ce rôle d'instructeur, la durée annuelle possible des activités consacrées à la réserve a été doublée. Par ailleurs, sans être convoqué à ces activités, tout réserviste ou officier honoraire peut être admis à participer bénévolement à des activités définies ou agréées par l'autorité militaire, notamment celles destinées à promouvoir l'esprit de défense et à renforcer le lien qui unit la nation à son armée.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42548

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** défense

#### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 6 mars 2000, page 1373

**Réponse publiée le :** 15 mai 2000, page 2990